

REGLEMENT : LE TRAIL DE LA COLOMBINE.

DESCRIPTIF : Manifestation sportive qui se déroule de nuit, deux courses natures (trail) 10 et 15 kms et une marche populaire de 10 kms, ouvertes à tous, homme ou femme âgés de 16 ans minimum pour la course, et accompagné d'un parent pour les participants qui sont mineurs.

Les parcours, essentiellement sur des chemins forestiers et pédestres, seront entièrement balisés, et des signaleurs seront présent sur l'ensemble des circuits. Les parcours empruntés ne seront pas connus des concurrents avant le départ, les épreuves se courent dans un esprit de solidarité, sans enjeu, ni classement et ni chronomètre. 3 postes de ravitaillement seront prévu pour l'ensemble des circuits.

INSCRIPTION : Les inscriptions sont individuelles, elles peuvent être réalisées jusqu'au 2025. Les dossiers d'inscriptions pourront être retirés dans des magasins de sport à VESOUL, sur le site lesportif.com ou à la mairie de COLOMBE LES VESOUL ; le bulletin d'inscription accompagné du règlement et certificat médical devront être adressés à C.A.L.C mairie de COLOMBE les VESOUL 70000 COLOMBE les VESOUL, Aucune inscription ne sera prise en compte si le dossier n'est pas complet, mal rédigé et sans le règlement.

La manifestation est limitée à 600 personnes pour les coureurs et 800 personnes pour les marcheurs.

Les licenciés devront fournir une attestation de leur licence (athlé.compétition, running, triathlon, UNSS ou UGSEL) de l'année en cours, les non licenciés devront fournir un certificat médical (datant de moins d'un an au 30 septembre 2023), de « non contre-indication à la pratique sportive de l'athlétisme ou course à pied en compétition, uniquement pour les coureurs ». En cas de photocopie, apposer la mention « photocopie certifiée conforme à l'original » la signature et la date.

TARIFS/ANNULATION/DESISTEMENT : le coût de l'inscription pour la marche est de 7 euros par personne (gratuit pour les enfants moins de 12 ans), et de 10 euros pour la course de 10 et de 15 kms, possibilité de prendre un repas sur place (Flamenkuche).

En cas de désistement, un remboursement ne sera réalisé que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'incapacité à participer à l'épreuve. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ et d'arrêter les épreuves en cours ou de les annuler sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation.

RESPONSABILITES ASSURANCES : Les organisateurs ont souscrits une assurance « dommages corporels et responsabilité civile ». il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement pour les risques « responsabilité individuelle accident ». L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999). Les coureurs qui participent au « trail de la Colombine » courent sous leurs propres responsabilités, ainsi, tous les objets perdus ou dérobés, ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi. Tous les participants s'engagent à se soumettre aux règles des épreuves édictées dans le présent règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et / ou pendant l'épreuve.

SECURITE I MATERIEL OBLIGATOIRE Pour des raisons de sécurité , les suiveurs en VTT et les chiens sont interdits sur le parcours , de même , aucun participant ne doit quitter la course sans prévenir l'organisation , si un concurrent est amené à abandonner , il devra impérativement remettre son dossard au poste de ravitaillement , à un signaleur, ou à l'arrivée .Le soutien sanitaire est assuré par un infirmier et un médecin urgentiste pouvant se déplacer sur l'ensemble du parcours par véhicule type « quad » pour une première prise en charge avant ta prise en charge par les services de secours .Des signaleurs portant un gilet haute visibilité de couleur jaune seront présent sur l'ensemble du parcours ainsi qu'aux changements de direction . Un comptage de tous tes participants sera effectué avant le départ, à mi-parcours au niveau et à l'arrivée. Des accès route seront mis en place à différent endroits du parcours pour permettre l'accès aux équipes de secours et à la prise en charge des concurrents qui seraient amenés à abandonner. En cas d'accident, les concurrents se doivent secours et entraide en alertant l'organisation soit par téléphone (le n° sera communiqué à la remise des dossards avant le départ), soit en informant le signaleur le plus proche. Sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route.

Chaque concurrent devra se munir obligatoirement d'une lampe frontale, d'un sifflet et/ou téléphone portable, un contrôle sera effectué avant le départ. Il est conseillé également de vous munir de quelques barres énergétiques et d'eau. Il convient à chacun de respecter le site, de suivre rigoureusement le parcours balisé et en veillant à ramener tous les déchets qu'il pourra produire afin de laisser les lieux dans l'état où il les a trouvés.

HORAIRES : accueil des participants pour le retrait des dossards de 16H30 à 19H30.

-A partir de 16H30 : accueil des participants, prise des consignes de sécurité et présentation des parcours sur la carte.

-A partir de 15H00 jusqu'à 20h05 : Départ des premiers marcheurs

-A partir de 19h30 : comptage des coureurs 15kms

- 19h35 : Départ des coureurs 15 km

-A partir de 19h45 : comptage des coureurs 10kms

- 20h00 : Départ des coureurs 10 km

-20h05 : Départ des derniers marcheurs

Arrivée des concurrents et comptages.

Les organisateurs se réservent le droit de faire connaître, avant le départ toute modification.

Un parking gratuit (non surveillé) sera mis à la disposition des participants, à proximité du site de départ ;(avec nombre de places limitées) si conditions météo favorables.

-DROIT A L'IMAGE : Les concurrents autorisent, par leur Inscription, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au « TRAIL de la COLOMBINE » sur tous les supports, documents publicitaires, articles de presses pour la durée la plus longue prévue par la loi.

* 1 INSCRIPTION
= 1€ REVERSÉ
À L'ASSOCIATION



Départs de 18 H à 20 H
Retrait des dossards à partir de 16h30

Buvette et petite restauration possible

Présence de l'association AOA2

